

Règlement général des 5 et 10 km de La Flèche 2025

1) Présentation de la course

La course pédestre se déroulera autour du Lac de la Monnerie à La Flèche, le dimanche 12 octobre 2025.

2) Organisateur

Athlétisme Sarthe Loir 72

BP 80085

72202 La Flèche Cedex

Contact : davidhedin18@gmail.com

Site : <http://asl72.athle.com>

3) Conditions de licence et santé des participants

Les épreuves sont ouvertes aux coureurs licenciés et non licenciés FFA.

- Le 5 km est accessible à partir de la catégorie Minimes (U16), pour les participants nés en 2012.
- Le 10 km est accessible à partir de la catégorie Cadets (U18), pour les participants nés en 2010.

3.1 Mineurs

Pour les mineurs, la participation est soumise à la présentation obligatoire de l'un des documents suivants :

- Une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running** délivrée par la FFA ou un **Pass' J'aime Courir** délivré par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (santé, encadrement et découverte) ne sont pas acceptées.
- Une **licence sportive**, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tout moyen, la non-contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Cette licence doit être délivrée par une des fédérations partenaires de la FFA.
- L'athlète et les personnes exerçant l'autorité parentale doivent conjointement renseigner un **questionnaire relatif à l'état de santé de l'enfant**. Les personnes exerçant l'autorité parentale doivent attester auprès de la FFA que chaque rubrique du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la discipline concernée, datant de moins de six mois.

3.2 Majeurs

Pour les majeurs, la participation est soumise à la présentation obligatoire de l'un des documents suivants :

- Une **licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running**, ou un **Pass' J'aime Courir** délivré par la FFA et complété par un médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (santé et encadrement) ne sont pas acceptées.
- Une attestation (papier, électronique ou QR code) prouvant que la personne a réalisé le **Parcours de Prévention Santé (PPS)** mis en place par la FFA via sa plateforme dédiée. Le PPS doit avoir été effectué au maximum trois mois avant la date de la compétition.

3.3 Parcours Prévention Santé (PPS)

Pour les non-licenciés FFA, il est possible de participer sans certificat médical, à condition **de réaliser le Parcours Prévention Santé (PPS) via la plateforme dédiée de la FFA**. Ce parcours doit être réalisé au maximum trois mois avant la course. Une attestation vous sera fournie après avoir complété le PPS et elle devra être présentée le jour de la course lors du retrait des dossards. L'attestation PPS remplace le certificat médical et permet de simplifier les démarches d'inscription pour les coureurs non licenciés.

4) Droit d'inscription

	Licencié FFA	Non-licencié FFA	Sur place
10 km	10 €	14 €	16 €
5 km	8 €	11 €	13 €

- 2 € par dossard seront reversés à l'association ARSLA (soutien aux malades de la maladie de Charcot).**
- Les inscriptions se feront uniquement en ligne sur le site de l'ASL72 via Klikego.
- Clôture des inscriptions le mercredi 8 octobre 2025 à 23h59. Aucune inscription ne sera acceptée par téléphone, fax ou courriel.
- Pour toute question relative aux inscriptions, vous pouvez contacter asl5et10@orange.fr

5) Annulation et remboursement

En cas de blessure, les frais d'inscription peuvent être remboursés après déduction des frais de gestion. La demande doit être faite avant le 29 septembre 2025 et accompagnée d'un certificat médical. Aucun remboursement ne sera accordé après cette date.

6) Retrait des dossards

Les dossards pourront être retirés à partir de 8h30 le jour de la course au gymnase de la Monnerie, jusqu'à 30 minutes avant le départ de chaque course. Une pièce d'identité et un justificatif (PPS pour les non-licenciés ou licence FFA pour les licenciés) seront requis pour retirer le dossard.

8) Parcours

Les deux courses sont labellisées FFA et qualificatives pour les Championnats de France.

- 5 km : 1 boucle de 4.2 km avec avec **départ devant la piscine Illébule**.
- 10 km : 2 boucles de 4.2 km autour du lac de la Monnerie, avec départ devant la piscine Illébule.
- L'arrivée pour toute les courses sera au niveau de la plage de la Monnerie

9) Horaire de départ

- 5 km : Départ à 10h10.
- 10 km : Départ à 11h00.

Le port du dossard est obligatoire et entièrement visible pendant toute la durée de la course.

6) Sécurité et assurances

- Assurances : L'organisateur est couvert par une police de responsabilité civile souscrite par la FFA.
- Sécurité médicale : Le suivi médical sera assuré par un service de secours professionnel (sécurité civile). Des postes de secours seront installés le long du parcours et à l'arrivée.
- Participants non licenciés : Ils doivent s'assurer personnellement pour les dommages corporels. Nous recommandons à chaque coureur de souscrire une assurance individuelle accident.

10) Chronométrage et classement

Le chronométrage sera assuré par la société IPITOS avec des puces intégrées au dossard.

Les résultats seront publiés en direct sur le site Klikego et sur le site de l'ASL72.

11) Ravitaillement et gestion des déchets

Des postes de ravitaillement seront installés à l'arrivée et à mi-parcours pour le 10 km (au niveau du 5e km).

Des zones de collecte des déchets seront mises en place aux postes de ravitaillement.

Merci de respecter l'environnement en jetant vos déchets dans ces zones dédiées.

12) Droit à l'image

En participant à l'épreuve, chaque athlète autorise expressément l'organisateur à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, pour la promotion de l'événement. Si vous souhaitez vous opposer à cette diffusion, merci d'en informer l'organisateur par écrit avant l'événement.

13) Classement et récompenses

- 5 km : Un lot sera offert à chaque participant.
- 10 km : Un lot sera offert à tous les inscrits, et une prime de 150 € pour le record de l'épreuve (homme et femme).
- Primes : 100 €, 70 € et 50 € pour les trois premiers hommes et femmes au scratch sur le 10 km.

Les résultats seront disponibles en direct sur le site Klikego et publiés sur le site de l'ASL72.

14) Annulation de la course

Les organisateurs de l'épreuve déclinent toute responsabilité en cas de vol.

Ils se réservent le droit d'apporter toutes modifications qu'ils jugeront nécessaire à l'ensemble de l'organisation.

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou de toute autre situation mettant en danger la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit d'annuler ou d'interrompre la course. Aucun remboursement ne pourra être exigé dans ce cas.